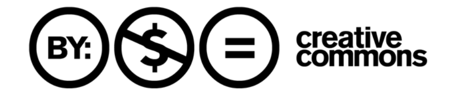


Monsieur Jean Delumeau

L'Édit de Nantes dans son contexte historique

In: Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 142e année, N. 4, 1998. pp. 1065-1073.



L'ÉDIT DE NANTES DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE

PAR

M. JEAN DELUMEAU

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

Nous commémorons cette année le quatrième centenaire de l'Édit de Nantes dans lequel nous apercevons aujourd'hui une première victoire du pouvoir civil sur des extrémismes religieux qui se combattaient férocement. Cet édit, entraînant le retour de la paix intérieure, a fait d'Henri IV le plus populaire de nos rois mais il lui a coûté la vie. Car il n'avait pas éteint tout d'un coup les fanatismes.

Encore aujourd'hui, l'Édit de Nantes est l'objet d'appréciations divergentes : il donnait une existence légale au protestantisme, mais l'établissait dans un statut d'infériorité. Il permettait aux réformés l'accès à tous les emplois, mais n'avait-il pas été conçu pour faciliter un étouffement progressif de la confession religieuse dissidente par rapport au catholicisme resté religion de l'État ? Henri IV a-t-il trahi la cause dont il avait d'abord été le champion ?

Pour tenter de répondre à ces questions il est nécessaire de recomposer dans sa plus large dimension le climat de violence et de peur qui régnait à l'époque. C'est le rôle d'une Académie comme la nôtre d'opérer cette remise en situation : au-dessus de toutes les préférences ; en dehors de toutes les polémiques pas toujours éteintes.

Quantitativement — si l'on ose ainsi parler — ce sont indiscutablement les protestants qui, dans la France du XVIe siècle, ont compté le plus de victimes. Et, parmi celles-ci, on oublie souvent de mentionner les Vaudois du Luberon massacrés en 1545, donc sous François Ier et avant l'époque dite des « guerres de religion », sur ordre du baron d'Oppède, premier président du Parlement de Provence : onze villages furent incendiés ou détruits ; il y eut 2700 morts et 600 hommes envoyés aux galères. Quant à la Saint-Barthélemy, on estime qu'elle provo-

qua la mort de 8 ou 9000 protestants : à Paris d'abord, en province ensuite.

Mais force est de constater que la violence et l'intolérance étaient des deux côtés. En septembre 1567, au moment où éclata la seconde « guerre de religion », les Réformés de Nîmes entassèrent dans une cour des notables catholiques, des religieux et des prêtres et en égorgèrent quatre-vingts. A la cruauté du chef catholique Montluc répondit celle du chef protestant, le baron des Adrets, qui, dans le Forez et en Dauphiné, faisait exécuter les garnisons catholiques qui se rendaient, ordonnant d'égorger, d'arquebuser ou de précipiter du haut des tours les malheureux prisonniers. A quoi il faut ajouter les « furies iconoclastes » qui endommagèrent volontairement les églises et les couvents, par exemple le *Jugement dernier* de la cathédrale de Bourges criblé de coups par les arquebusiers de Montgomery.

Ces violences, qui invoquaient la religion, ne se limitèrent pas à la France. Dans les Pays-Bas, alors sous tutelle espagnole, le sinistre duc d'Albe envoyé par Philippe II en 1567 pour réprimer les troubles religieux, fit condamner en quelques mois près de 12 000 personnes. Beaucoup purent s'enfuir mais près de 2 000 furent tout de même exécutées.

En Angleterre non seulement Henri VIII fit décapiter Thomas More resté fidèle à Rome, mais Élisabeth persécuta les catholiques, dont environ 800 furent mis à mort de façon atroce, tandis que les autres perdaient une partie de leurs droits civiques. Enchaînement désolant des violences : les Anglais — essentiellement des protestants — s'implantant progressivement en Irlande à partir du XVIe siècle et y devenant plus nombreux au XVIIe, un massacre des protestants d'Irlande se produisit en 1641. Y répondit quelques années plus tard l'expédition de Cromwell dans l'île, marquée notamment par le siège et la prise de Drogheda. Au moins 2 000 catholiques irlandais périrent à cette occasion, dont une grande partie brûlés dans une église. On pourrait, sans grand effort de documentation, allonger cette triste litanie internationale. Dans le manuel de quatrième de la collection Mallet et Isaac de 1939 le protestant André Alba, que plusieurs d'entre nous eurent comme professeur au lycée Henri IV et qui laissa un grand souvenir, écrivait à propos des guerres de religion en France : « Les adversaires s'y montrèrent en général d'une atroce cruauté... Les massacres, les pendaisons, les assassinats firent beaucoup plus de victimes que les batailles rangées. »

A l'origine de ces haines identifions une peur — la même

des deux côtés — : celle de voir l'« hérésie » triompher et subvertir l'ordre public à une époque où la règle du droit était « une foi, une loi, un roi ». Pour les catholiques l'« hérésie » protestante constituait une nouveauté détestable. Mais pour les protestants l'Église romaine avait multiplié les nouveautés dans le dogme, dans l'organisation ecclésiastique et dans le culte et la somme de ces nouveautés avait atteint le seuil de l'intolérable. Les hérétiques étaient les papistes, qualifiés aussi d'idolâtres.

Or les têtes pensantes des deux côtés tenaient le même langage de refus de l'autre et de ses innovations sacrilèges, éminemment pernicieuses pour la société tout entière.

Dans sa célèbre lettre de 1554 à Canisius, Ignace de Loyola écrivait à propos de la situation en Allemagne :

> « les prédicateurs et les fauteurs d'hérésie, et pratiquement tous ceux qui auraient été convaincus d'infecter autrui de cette peste, doivent être frappés des plus grands châtiments... Si l'on estimait possible de les punir d'exil, de prison, voire même de la mort, ce serait peut-être fort à propos... »

Un peu plus tard le cardinal Bellarmin affirmait à son tour :

> « Les dissentiments dans les matières de foi engendrent les divisions des âmes et des volontés. Tout royaume divisé périra. L'expérience de notre temps atteste trop la vérité du fait pour que la preuve soit nécessaire... Le pouvoir temporel doit servir et défendre le pouvoir spirituel... La liberté de croire est mortelle pour l'Église, elle en détruit l'unité, faite de l'unité de la foi. Les princes ne doivent donc en aucune façon, s'ils veulent être fidèles à leur devoir, concéder cette liberté. »

Même discours sous la plume de Calvin quelques mois après l'exécution de Michel Servet :

> « Nos miséricordieux, qui prennent si grand plaisir à laisser les hérésies impunies... voudraient, de peur que l'Église de Dieu ne soit diffamée de trop grande rigueur, qu'on donnât vogue à toutes erreurs... Or Dieu ne veut point qu'on épargne même les villes, ni les peuples, voire jusqu'à raser les murailles et exterminer la mémoires des habitants, et frustrer (sic) tout en signe de plus grande détestation, de peur que l'infection ne s'étende plus loin. »

Pour Théodore de Bèze, le bras droit de Calvin, puis son successeur à Genève, l'hérésie était « le plus grand et le plus outrageux des crimes » et les hérétiques « des monstres déguisés en hommes ». D'où cette déclaration :

« La tyrannie est un moindre mal que d'avoir une licence telle que chacun fasse à sa fantaisie et vaut mieux avoir un tyran, voire bien cruel, que de n'avoir du tout prince quelconque, ou d'en avoir un sous lequel il soit permis à chacun de faire tout ce qu'il veut... Ceux qui ne veulent point que le Magistrat se mêle des affaires de la religion, et principalement de punir les hérétiques, méprisent la parole expresse de Dieu... et machinent une ruine et destruction extrêmes de l'Église. »

Encore une fois replaçons ces déclarations homicides dans leur environnement. Luther, à la Noël 1524, fit interdire à Wittenberg la messe catholique par les autorités civiles et, l'année suivante, il écrivait à son ami Spalatin : « Les princes doivent réprimer... les crimes publics, les parjures, les blasphèmes du nom de Dieu. » La messe faisait partie de ces blasphèmes.

Mélanchton, qui avait été le principal collaborateur de Luther, félicita Calvin pour la condamnation de Servet. Vingt ans avant la naissance du protestantisme, l'humaniste florentin Marsile Ficin s'était déchaîné contre Savonarole, écrivant après l'exécution de celui-ci sur le bûcher :

« Il ne s'agit pas d'un simple mortel ; il s'agit d'un démon des plus rusés, et même, pas d'un démon unique, mais d'une troupe diabolique qui a assailli les malheureux mortels par les ressorts les plus subtils et les a séduits par d'extraordinaires machinations... Cet Antéchrist possédait une astuce incomparable pour simuler la vertu et dissimuler le vice avec une constance parfaite, un vaste esprit, une audace implacable, l'art de se faire valoir sans fondement, un orgueil luciférien, le don de soutenir partout ses mensonges les plus impudents par des imprécations et des serments, un visage, un ton, une parole qui étincelaient souvent dans le discours, en imposant aux auditeurs une conviction qui naissait moins de la persuasion que de la violence. »

Élargissons encore le panorama. L'époque qui a vu naître le protestantisme a été traversée par plusieurs peurs qu'il importe de regrouper pour comprendre les violences de l'époque. Le terme de « Renaissance » est, certes, pertinent à plusieurs titres. Mais il a tout de même l'inconvénient de ne pas diriger le regard vers les angoisses du temps, qui furent nombreuses et importantes. Culminèrent ensemble — et ce n'est pas un hasard — la peur de l'hérétique et des nouveautés, celle des blasphémateurs susceptibles d'attirer la colère de Dieu sur les communautés auxquelles ils appartenaient, et encore la peur des sorciers et sorcières, celle des juifs et celle de Turcs. Les psychiatres aujourd'hui parlent avec raison de « trains de peurs » qui, chez les

individus ou les collectivités, se nourrissent les unes des autres, de sorte qu'agir sur l'une d'entre elles, c'est commencer à désamorcer les autres.

A partir de la Peste Noire de 1348 les peurs que j'énumérais tout à l'heure allèrent en s'aggravant dans la chrétienté latine, connaissant leur apogée dans la seconde moitié du XVIe siècle et au début du XVIIe. Elles diminuèrent ensuite toutes ensemble à partir de 1648, date de la paix de Westphalie qui, à l'échelle européenne, mit fin aux guerres de religion.

Un diagnostic assez fréquent dans les milieux les plus religieux était que cette avalanche de malheurs — multiplication des sorcières, retour fréquent des épidémies, avance des Turcs, etc. — annonçait la prochaine fin des temps. Le grand humaniste français Guillaume Budé, alarmé par les progrès du protestantisme, écrivait en 1535 — en pleine Renaissance — : « O sort misérable et catastrophique de notre époque... Je suis enclin à penser que le dernier jour a commencé à tomber et que le monde est déjà au déclin, qu'il est vraiment vieux et privé de sens, qu'il indique, présage et annonce sa fin prochaine et sa chute. » De l'autre côté de la barrière confessionnelle Luther et Mélanchton étaient, eux aussi, persuadés de la fin prochaine du monde. « Nous avons atteint le temps du cheval blême de l'Apocalypse... Ce monde ne durera pas plus d'une centaine d'années », déclarait Luther. Nous sommes « dans les périlleux derniers jours, affirmait Mélanchton, le retour du Christ est maintenant à portée de la main ».

Ces attentes eschatologiques expliquent plusieurs faits importants du XVIe siècle, et, d'abord, que les grands Réformateurs n'aient pas cherché à se réconcilier avec le pape qu'ils regardaient, au sens strict du mot, comme l'« Antéchrist ». Il ne fallait surtout pas pactiser avec Babylone, c'est-à-dire Rome.

Cette attente d'Apocalypse rend compte également d'une conviction alors assez répandue, au moins chez certains hommes d'Église, qu'avant d'être définitivement enfermé en enfer à la suite du jugement dernier désormais prochain, Satan faisait en quelque sorte le forcing final sur terre pour capturer le maximum d'âmes. Sur l'échiquier de la chrétienté il poussait en même temps tous ses pions — les ennemis de l'extérieur et ceux de l'intérieur. D'où la poursuite des sorciers et des sorcières qui a culminé, non au Moyen Âge mais de la fin du XVe siècle au début du XVIIe.

Le texte d'ouverture du sinistre *Marteau des sorcières* sorti des presses en 1486 et ensuite, fréquemment réédité, comporte ce passage : « Au milieu des calamités d'un siècle qui s'écroule », tandis

que « le monde sur le soir descend vers son déclin et que la malice des hommes grandit » l'Ennemi « sait dans sa rage qu'il n'a plus que peu de temps » devant lui. Aussi a-t-il « fait pousser dans le champ du Seigneur une perversion hérétique surprenante », celle des sorcières.

Dans le contexte des violences du XVI[e] siècle on ne peut séparer la poursuite des hérétiques de celle des sorciers et sorcières, d'ailleurs qualifiés précisément d'« hérétiques » et condamnés comme tels.

Les condamnations pour sorcellerie se sont partagées entre pays catholiques et pays protestants. Dans l'Empire les exécutions semblent avoir été plus nombreuses dans les principautés catholiques que dans les autres. Mais, dans le pays de Vaud réformé, dépendant à l'époque du canton de Berne, et dans l'Écosse presbytérienne de la seconde moitié du XVI[e] siècle les condamnations furent fréquentes. Un des derniers grands procès de sorcellerie, sera, en 1692, celui de Salem, ville puritaine de Nouvelle-Angleterre.

Sorciers et sorcières, agents de Satan, étaient considérés comme des ennemis de l'intérieur et, aussi, fréquemment les juifs. L'antijudaïsme dans la chrétienté latine d'autrefois a culminé à l'époque de la Renaissance. Au plus haut niveau politique et religieux la peur de l'influence néfaste des juifs sur les chrétiens et les nouveaux convertis a joué un rôle déterminant dans les expulsions décidées par Ferdinand et Isabelle pour l'Espagne et la Sicile en 1492 et par le roi de Portugal en 1497. En 1516 fut créé le ghetto de Venise ; en 1555 celui de Rome, structuré par Pie V dix ans plus tard. Quelques années auparavant Luther avait publié contre les juifs deux écrits orduriers, que Hitler remit en circulation à millions d'exemplaires. Tel est l'environnement de peurs et de violences dans lequel s'est situé l'Édit de Nantes et qu'il est nécessaire de reconstituer si l'on veut apprécier l'édit à sa juste valeur.

Exception notable mais pas assez connue : il y eut en Europe, au XVI[e] siècle, un pays moins habité par la peur que tous les autres et où on ne persécuta ni les hérétiques, ni les sorcières, ni les juifs. Il s'agit de la Pologne, pays où le gouvernement central était faible et où la Réforme s'était assez largement répandue, au moins dans la noblesse. Mais celle-ci y était beaucoup plus nombreuse qu'en Occident. En 1573, et avant l'arrivée dans le pays du nouveau roi qui allait être élu – notre futur Henri III qui ne régna ici que quelques mois — la noblesse polonaise voulut se prémunir contre tout acte d'intolérance religieuse de la part du futur souverain. Elle promulgua donc la *Confédération de Varsovie*.

Par celle-ci les nobles de la Diète se promettaient mutuellement « de garder la paix » entre eux « au sujet de la différence de religion et des changements apportés dans les Églises ». Cette liberté des cultes, accordée, non seulement aux catholiques et aux luthériens mais aussi aux réformés et aux antitrinitaires, fut respectée par les deux rois, l'un et l'autre catholiques, qui se succédèrent sur le trône de Pologne de 1574 à 1632, Étienne Bathory et Sigismond III Vasa.

Corrélation à souligner : non seulement la Pologne du XVIe siècle n'a pas persécuté les juifs, mais elle a recueilli un nombre important de ceux qui fuyaient l'Europe occidentale. Ils y jouissaient même d'une large autonomie administrative, concrétisée par un conseil se réunissant chaque année à Lublin. C'est plus tard, après « le grand déluge » de 1648 — une cascade de révoltes et d'invasions — que la Pologne basculera dans l'antisémitisme et la chasse aux sorcières.

Dans quelle mesure l'exemple de la *Confédération de Varsovie* a-t-il exercé une influence sur la situation en France et sur la rédaction de l'Édit de Nantes, il n'est pas facile de le préciser.

Dans l'ensemble de l'Europe du XVIe siècle deux messages de tolérance se firent surtout entendre. L'un fut énoncé par des chrétiens convaincus mais dissidents par rapport aux doctrines religieuses officielles de l'époque. Ils invoquaient les *Actes des apôtres* (5, 33 et suiv.). En effet Galamiel, un des membres du Sanhédrin, intervenant devant ce conseil en faveur des apôtres qu'on venait d'arrêter, avait déclaré : « Si ce dessein ou cet ouvrage (celui des apôtres prêchant la foi nouvelle) vient des hommes, il tombera de lui-même. Mais s'il vient de Dieu, vous ne sauriez en avoir raison et vous risqueriez de combattre Dieu. »

Conclusion tirée de ce texte par les dissidents des XVIe et XVIIe siècles : il ne faut pas se substituer à Dieu en matière religieuse. Meno Simmonz, le Néerlandais anabaptiste qui a donné son nom aux Mennonites, affirmait : « Le Christ Jésus, avec sa puissante parole et l'Esprit Saint, est le chef de son Église et de ses croyances, et non le roi, l'empereur ou les autorités temporelles. » De cette argumentation découlait une nécessaire séparation, mais à l'amiable, de la religion et de l'État.

Cette doctrine resta très minoritaire au XVIe siècle et il est certain qu'Henri IV n'a jamais songé à une séparation des Églises et de l'État. En revanche il se rallia à la solution des « politiques », comme on les appela à l'époque, les uns catholiques, les autres protestants. Ils pensaient en commun que,

devant une guerre civile à base religieuse, le souverain ne pouvait ramener la paix intérieure qu'en se plaçant au-dessus des partis et en abandonnant la règle traditionnelle, « une foi, une loi, un roi ».

Mais cette solution, imposant aux adversaires religieux l'arbitrage nouveau de l'État, doit à son tour être comprise dans le climat de l'époque. Henri IV n'a certainement jamais voulu construire un État non confessionnel. Il n'a jamais songé à être le roi d'un pays où des juifs et des musulmans auraient pratiqué leur religion à égalité avec les catholiques et les protestants. De plus, le problème ne se posait pratiquement pas dans son royaume à l'époque. En revanche il s'est considéré comme le « roi très chrétien » et, comme d'autres souverains du XVIe siècle, il aurait préféré la résorption des conflits à l'intérieur du christianisme par voie de concile et, en ce qui regarde plus particulièrement la France, par un concile national.

Pour comprendre l'Édit de Nantes il faut, bien sûr, tenir compte de la lassitude créée par près de quarante années de luttes civiles. Cette lassitude jouait en faveur de la solution de compromis entre les deux confessions préconisée par les « politiques ». Mais il importe aussi de deviner quelle pouvait être la mentalité du roi. Je crois qu'il n'avait pas encore intégré ce que les historiens allemands appellent aujourd'hui la « confessionalisation », c'est-à-dire le durcissement des positions antagonistes qui se précisa et se renforça durant la seconde moitié du XVIe siècle.

François de la Noue, ancien compagnon de Coligny, écrivait dans les années 1580 — c'est le dixième de ses *Discours* — : « Puis que chacun confesse qu'il adore un mesme Dieu, advoue pour sauveur un mesme Jesus Christ, et que les Ecritures et fondemens sont semblables, il doit y avoir telle fraternité et charité entre eux que, cessans toutes haines, cruautez et guerres, on vienne à quelque réconciliation. » Dans le même esprit le futur Henri IV écrivait au clergé parisien en 1586 : « Nous croyons un Dieu, nous recognaissons un Jesus Christ, nous recevons un mesme évangile. »

Même devenu catholique, le roi me paraît avoir souhaité une harmonisation des positions catholiques et protestantes par l'acceptation réciproque d'une certaine diversité doctrinale et cultuelle et l'abandon de la traditionnelle uniformité ecclésiastique. Pour Henri IV, à partir de l'Édit de Nantes, il y avait désormais dans le royaume deux façons d'être chrétien, deux cultes, deux institutions, deux liturgies, deux sensibilités religieuses, mais un seul credo. On pouvait espérer que la paix

revenue, le temps ferait sentir son action apaisante. C'est pourquoi il était important de l'assassiner pour qu'on ne s'habitue pas à la paix.
